

MAISON DES VISITEURS

MODALITÉS GÉNÉRALES POUR 2024

Bienvenue à la maison des visiteurs et aux Parcs du Saint-Laurent!

HÉBERGEMENT AVEC NUITÉE

La maison des visiteurs dispose de trois chambres à l'étage qui lui permettent d'accueillir jusqu'à huit personnes. Vous y trouverez quatre lits à une place (dans deux chambres) et deux grands lits à deux places (dans l'autre chambre). Un supplément de 40 \$ est exigé pour chaque personne de plus y passant la nuit. La présence d'invités doit être signalée à l'avance et le nombre de personnes supplémentaires ne peut dépasser deux (2).

COÛT DE LOCATION

Du 3 mai au 14 juin 2024 et du 16 septembre au 5 janvier 2025

Réservation de deux nuits minimum | 315,00 \$ par nuit (*plus TVH*)

Du 14 juin – 13 septembre 2024

Réservations hebdomadaires uniquement du vendredi au vendredi | 1 860,00 \$ par semaine (*plus TVH*)

- Les réservations doivent être confirmées par carte de crédit.
- Le coût total de la location sera prélevé sur la carte de crédit au moment de la réservation.

HEURE D'ARRIVÉE

L'heure d'arrivée commence à 15 h.

- La cueillette de la clé se fait au bâtiment de la sécurité.
- Prière d'indiquer le nom de toute autre personne qui viendra chercher la clé à l'arrivée. Sinon, la clé de la maison des visiteurs sera remise uniquement à la personne ayant effectué la réservation.

HEURE DE DÉPART

L'heure de départ est à 11 h.

- Un départ plus tôt à partir de 8 h ou plus tard jusqu'à 18 h est possible si la maison est disponible.
175 \$ (*plus TVH*)

La maison des visiteurs **ne peut pas** être utilisée comme :

- un camp de chasse;
- un lieu de mariage ou le site d'une grande fête dépassant la capacité d'accueil indiquée;
- une aire de camping – les tentes, les tentes-roulottes ou tout autre type de camping en plein air ne sont pas autorisés.

MAISON DES VISITEURS

POLITIQUE D'ANNULATION

(pour TOUTES les réservations)

Les frais de location ne sont **pas remboursables à 50 %** en cas d'annulation jusqu'à 15 jours avant la date de l'arrivée.

- Pour annuler, vous devez nous faire parvenir un avis par écrit 14 jours avant la date de l'arrivée, avant 16 h.
- Si l'avis d'annulation n'est pas reçu 14 jours avant la date de l'arrivée, la totalité des frais de location sera retenue.

RÈGLES DE LA MAISON DES VISITEURS

Faites comme chez vous! Les clients sont invités à utiliser la vaisselle, la batterie de cuisine, les appareils électroménagers, etc. dans la cuisine, ainsi que les serviettes et les débarbouillettes dans les salles de bain.

À votre arrivée, veuillez faire le tour de la maison. Si vous remarquez quelque chose de particulier, n'hésitez pas à en informer immédiatement la sécurité à ce numéro de cellulaire : 613 930-3220.

1. Veuillez ne pas utiliser les serviettes ainsi que les draps et taies à l'extérieur.
2. Veuillez laver toute la vaisselle et la remettre dans les placards après l'avoir utilisée.
3. Veuillez garder tous les aliments et boissons au rez-de-chaussée.
4. Les feux de camp sont autorisés uniquement dans l'aire réservée pour cela. Veuillez faire preuve de prudence autour du feu et ne laissez jamais un feu sans surveillance. En raison des maladies et des insectes envahissants ainsi que des dommages qu'ils causent aux zones boisées, AUCUN bois de chauffage provenant de l'extérieur n'est autorisé dans les propriétés de la CPSL, y compris la maison des invités. Du bois de chauffage est en vente sur place. Prière de respecter le couvre-feu (absence de bruit) de 23 h à 7 h.
5. Au moment du départ, veuillez :
 - mettre les serviettes et les débarbouillettes dans le panier à linge situé dans la salle de bain à l'étage;
 - débrancher la cafetière, si vous l'avez utilisée;
 - éteindre les lumières;
 - régler le chauffage ou la climatisation;
 - fermer toutes les fenêtres et verrouiller les portes;
 - apporter tous les déchets dans le conteneur situé dans l'abri d'auto;

MAISON DES VISITEURS

- laisser les clés sur la table ou au service de sécurité.
6. Pour assurer le bon fonctionnement de la maison des visiteurs pour l'ensemble de notre clientèle :
- les **animaux de compagnie ne sont pas autorisés** à l'intérieur de la maison des visiteurs;
 - il est **interdit de fumer** à l'intérieur de la maison des visiteurs.
7. La capacité d'accueil maximale pour une nuit est de 10 personnes.

Il est possible de recevoir des invités le jour, mais pas plus de 15 (y compris ceux qui passent la nuit).

DOMMAGES ET NETTOYAGE SUPPLÉMENTAIRE

Vous êtes responsable de tous les dommages causés à la maison des visiteurs par les membres de votre groupe ou vous-même. Les frais de réparation des dommages ou les frais de nettoyage supplémentaire vous seront facturés.

Merci de nous aider à garder la maison des visiteurs propre.

Des questions? Communiquez avec nous en ligne : www.parks.on.ca/fr/coordonnees/

Profitez bien de votre séjour chez nous!

Je certifie par la présente avoir lu et accepté les modalités générales concernant la location de la maison des visiteurs. Je reconnais que toute infraction à l'un de ces règlements entraînera l'annulation de ma location de la maison des visiteurs ainsi que la perte des frais de location totaux.

PROFITEZ BIEN DE VOTRE SÉJOUR CHEZ NOUS!